



N°V-2023-008
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

19/09/2023

Date d'affichage

19/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt-Cinq Septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick COLLET Maire.



Étaient présents : Mesdames Nathalie LETAUX, Anne-Sophie MARC, Estelle SIMON, Sylvie CHENET, Chantal GILLET, Christine LEFORT

Messieurs Patrick GAILLON, Didier LESUT, Serge ARINAL, Guy GILET, Martial CHERON, Michel CLIPET, Didier MARTIN, Rémy CAHN, Erwan JOUBAUD

Nombre de conseillers
en exercice
présents
votants

Absents excusés : Sylvie LAQUERRIERE, Estelle SIMON, Yann LE
19 COSSEC
15 Absent : Laurent JAMES
16 Pouvoir de : Sylvie LAQUERRIERE à Nathalie LETAUX

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Guy GILET

**AGGLOMERATION SEINE EURE : FONDS DE CONCOURS
RACCORDEMENT ET COFFRETS ELECTRIQUES**

Nous souhaitons réaliser l'installation de coffrets électriques (avec les branchements) sur la commune, afin de finaliser la vidéoprotection.

Je propose que le conseil municipal autorise le maire à solliciter la communauté d'agglomération au titre des fonds de concours.

Le montant de ces travaux s'élève à 6514.10 € HT.

La commune sollicite donc un fonds de concours de 50% (3257.05 €) sur le montant HT restant à charge soit 3257.05 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la communauté d'Agglomération Seine Eure pour l'attribution des fonds de concours.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les conventions correspondantes et tous actes référant à ce dossier.
- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2023

VOTE :

**13 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS**

Devant une majorité de voix POUR, le conseil municipal **AUTORISE** le maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour l'attribution de fonds de concours et de **SIGNER** les conventions correspondantes et tous les actes référant à ce dossier.

Patrick COLLET
Maire d'Acquigny



Acte rendu exécutoire après transmission à la préfecture le 28 Septembre 2023 et publication ou notification le 19 Septembre 2023